



Facturation plomberie imposée

Par **CHINOUNE**, le **23/08/2012 à 15:39**

Bonjour,
Ma régie nous facture tous les mois 3 € pour les frais de plomberie.
Ces 3 euros nous ont été imposés.
A-t-elle le droit de le faire et peut-on refuser de payer ces 3 euros ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012 à 03:24**

Bonjour, reste à savoir ce qu'ils entendent par plomberie cela peut être l'entretien du chauffage. Pour la régularisation annuelle des charges, le bailleur devra vous justifier toutes les charges que vous payez mensuellement, vous verrez bien si cela fait partie des charges locatives, cordialement